



CONCEVOIR ET FAIRE VIVRE SON SPASER

Outil de mise en œuvre concrète
d'une démarche d'achats responsables

Formation sur 1 journée (7h)

Animé par Vincent DAGNAS

Consultant-formateur spécialiste
des achats publics et privés



CONCEVOIR ET FAIRE VIVRE SON SPASER

L'article 13 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'économie sociale et solidaire a instauré, afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, l'obligation d'adopter et de publier un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement Responsables - SPASER. Jusqu'à fin 2022, sont soumis à cette obligation les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les acheteurs soumis aux dispositions du code relatives aux marchés publics qui ont un montant total annuel d'achats supérieur à 100 millions d'euros HT. **À compter du 1^{er} janvier 2023, ce seuil passe à 50 millions d'euros HT, ce qui va concerner un plus grand nombre de collectivités publiques.**

Mais au-delà de cette contrainte réglementation c'est aussi pour ces organismes publics une opportunité d'intégrer une démarche RSE dans leurs achats publics.

Cette formation vous propose un rappel du socle réglementaire mais aussi des outils pratiques afin de déployer et faire vivre sa démarche d'achats responsable.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Élu, DGS, chef de projet RSE, chargé de mission achats responsables, cadre et praticien des achats-marchés publics

PRÉREQUIS

Connaître la réglementation des marchés publics



OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux et les bénéfices de l'adoption d'un SPASER
- Déterminer les étapes principales et facteurs clés de succès de l'élaboration d'un tel document
- Concevoir un contenu structurant d'une démarche d'intégration de la RSE dans ses achats publics



PRIX NET : 1090 €

LA JOURNÉE

8h45 Accueil et collation

9h00 Tour de table d'introduction

09h15 Le SPASER, socle des achats publics responsables

- Enjeux de l'adoption d'un schéma d'achats responsables : enjeux politiques, stratégiques, juridiques, organisationnels, etc.

► **Jeu d'association d'idées.** Découvrir les enjeux d'un SPASER

- Bref historique : du SPAR au SPASER
- SPASER ou Label RFAR ?
- Constat : le faible nombre de SPASER adoptés et l'hétérogénéité de ceux-ci

09h45 Le cadre juridique des SPASER

- Rappel du cadre législatif et réglementaire
 - La Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (dite Loi ESS)
 - La Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite Loi TECV)
 - Le Code de la Commande Publique d'avril 2019
 - La Loi du 22 août 2021 (dite Loi Climat et Résilience) et son décret d'application n°2022-767 du 2 mai 2022

10h30 Pause

10h45

- Les acheteurs concernés
- Évolution quant au montant/seuil apportée par le Décret et précisions quant aux modalités pratiques de calcul du volume d'achats annuels

► **Travail en groupe.** Décryptage de l'article 35 de la Loi "Climat et résilience" et de son décret d'application

11h30 Pourquoi adopter un SPASER ?

- Faire preuve d'exemplarité
- Réaliser un état des lieux de l'achat public
- Structurer sa démarche de commande publique responsable au moyen d'un outil de mise en œuvre
- Faire évoluer ses pratiques d'achat
- Renforcer l'accessibilité de l'économie sociale et solidaire à la commande publique
- S'appuyer sur les acteurs locaux du territoire
- Travailler en transversalité au sein de son organisme
- Coconstruire la politique achats responsables de son entité

12h30 Déjeuner

14h00 Méthodologie d'élaboration du SPASER

- 2 mots clés : collaboration et co-construction
- Impulsion et soutien continu des élus et de la Direction Générale : comment les impliquer dans la démarche ?
- Se faire accompagner dans l'élaboration de son premier SPASER ou le réaliser en interne ?
- S'appuyer sur les réseaux de la commande publique responsable en région
- Formalisation du SPASER en lui-même : penser déploiement et suivi de la mise en œuvre
- Adoption définitive du SPASER (instances délibératives)

15h30 Pause

15h45 Comment aller au-delà de la rédaction d'un document de plus ?

► **Atelier pratique.** À partir de SPASER de collectivités (1^{ère} ou 2^{ème} édition), les apprenants découvrent en sous-groupes les facteurs clés de succès et bonnes pratiques pour implémenter un SPASER dans leur organisation

- Rendre le SPASER opérationnel
- Éviter le "copié-collé" de SPASER existants...
- ... mais ne pas hésiter à s'inspirer de certains SPASER
- D'abord collecter et valoriser les bonnes pratiques existantes en interne
- Fixation des objectifs cibles, indicateurs chiffrés et outils de mesure
- Contenu : axes, fiches actions, etc.
- Gouvernance, évaluation et suivi de la mise en œuvre du SPASER
- Recommandations du rapport du CESE en 2018
- La publicité du SPASER

16h30 Bonnes pratiques et retours d'expériences (RETEX) sur les SPASER adoptés

- Quels enseignements ? Quelles leçons à tirer des "SPASER de 1^{ère} génération" ?
- Conseils pratiques et recommandations concrètes pour réussir son SPASER
- Quelques ressources pour aller plus loin

16h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

VOTRE FORMATEUR



Vincent DAGNAS

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Lyon et d'un DESS en Management des Achats de l'IAE de Grenoble, Vincent DAGNAS est expert en achats privés et publics depuis plus de 25 ans.

Après un parcours en tant qu'Acheteur, puis Responsable Achats et Coordinateur Achats dans des entreprises privées (RENAULT, ALSTOM, SAGEM, OWENS CORNING et VINCI Autoroutes), il devient en 2013 responsable des Achats non médicaux pour le CHU de Nîmes et par extension le GHT Cévennes Gard Camargue depuis janvier 2018.

Au cours de ses différents postes il a développé une expertise dans les domaines suivants :

- Achats, Approvisionnement, Supply Chain
- Performance économique de l'achat
- Coordination d'acheteurs
- Développement des compétences et de la maturité achats
- Achats responsables

Depuis 2010 il déploie et anime des modules de formation et à partir de septembre 2022, il crée son cabinet de conseil en Achats pour accompagner et former les Directions des achats dans leur démarche d'optimisation et de professionnalisation des achats.

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse
 CP Ville
 Tél. Email
 N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)
 Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours
 Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total Code promo Financement OPCA : ☐ oui ☐ non

N° du bon de commande

Les bons de commandes pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt)
 les conditions générales de vente (ci-contre).

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- ☐ notre catalogue ☐ notre site internet
- ☐ notre newsletter ☐ un emailing
- ☐ appel téléphonique ☐ bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : 1090 €

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
 Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr